

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME VALERIE GUARINO

DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 9 Septembre 2016

OBJET : Manger autrement au collège. Année scolaire 2016-2017.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 9 Septembre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'approuver dans le cadre du programme « Manger autrement au collège » la réalisation des actions éducatives proposées par des associations pour un montant total de 41 880,00 € selon la répartition indiquée dans le rapport,
- d'accorder aux établissements inscrits au programme « Manger autrement au collège » une subvention pour permettre la consommation à la demi-pension de fruits et légumes frais de saison et/ou issus de l'agriculture biologique pour un montant total de 207 484,20 €, selon le tableau joint en annexe 2 au rapport,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer le contrat local de restauration scolaire, joint au rapport en annexe 1, avec chaque collège participant ainsi que la convention correspondante avec les associations, jointe en annexe 3 du rapport.

Le montant des dépenses correspondant aux subventions versées à des associations soit 41 880,00€ sera prélevé sur les crédits de paiement du chapitre 65 du budget départemental 2016 qui sont suffisants.

Le montant de la dépense correspondant aux subventions versées aux collèges inscrits au programme « Manger autrement au collège » pour l'acquisition de fruits et légumes, soit 207 484,20 €, sera prélevé sur les crédits de paiement du chapitre 65, du budget départemental 2016 qui sont suffisants.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée

